

Affiché le  
Le Maire,  
Danielle TRIGATTI

**SEANCE DU 3 MARS 2015.**

L'an deux mille quinze, le 26 du mois de Février, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la Salle derrière la Mairie, le Mardi 3 Mars 2015 à 20h00.

**PRESENTS** : Mme TRIGATTI, Mr PEAUD, Mme SALLÉ, Mr PICANT, Mr de BEAUSSE, Mr CHUPEAU, Mr TURCAUD, Mme PAJOU, Mr PUAUD, Mme RAUD, Mme ROUSSEAU, Mme de la TOUR, Mme BOUSSEAU, Mme RAGOT.

**Absent**: Mr MATHONNEAU.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 Janvier 2015 ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations.

Le procès-verbal de la séance du 13 Janvier 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire donne la parole à Mr Yves PICANT concernant l'enlèvement de la chaudière et de la cuve à fuel. Il informe que le devis retenu a été celui de l'entreprise Balineau mieux disant à 2064.00€.TTC.

**2015-03-01 –DOCUMENT UNIQUE COMMUNAL : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION.**

Pour faire suite à la visite diagnostic du centre de gestion sur les protocoles d'hygiène et de sécurité du personnel et des locaux, celui-ci nous propose une assistance afin de finaliser le document unique. Celui-ci est un document obligatoire regroupant pour chaque service et chaque poste les risques potentiels sur la santé physique et également psycho – sociaux des agents.

Le document étant déjà bien avancé la convention nous propose un accompagnement pour un montant de 182 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Accepte la convention pour finaliser le document unique.**
- **Autorise Mme le Maire à signer tous documents.**

**2015-03-02 –SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE.**

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est un outil d'aménagement du territoire qui, en identifiant une trame verte et bleue à l'échelle de notre région, vise à préserver la continuité des territoires, des milieux naturels nécessaires à la faune et à la flore. Il s'agit ici de prendre en compte la biodiversité. Celle-ci fournissant des services essentiels à l'homme (pollinisation, qualité de l'air, qualité de l'eau, fertilité des sols, rôle épurateur des zones humides, ect..). La biodiversité est d'autant plus riche que les milieux naturels et les grands écosystèmes sont préservés, et que des brassages de populations sont possibles pour les différentes espèces, favorisant ainsi leur adaptation aux milieux.

La fragmentation des milieux par les infrastructures routières ou ferroviaire, l'urbanisation ect...est un facteur de dégradation de la biodiversité et des écosystèmes.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte.

Mme le Maire laisse la parole à Mr de BEAUSSE, qui informe que ce sujet a déjà fait l'objet d'une décision intercommunale. Celui-ci donne lecture de la décision.

### **2015-03-03 –PROJET DU SDAGE 2016-2021 : AVIS DU CONSEIL.**

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau est un document de planification ayant pour objet de mettre en œuvre les grands principes de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Le SDAGE sert de cadre général à l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour des cours d'eau et leurs bassins versants ou des systèmes aquifères particuliers.

Pour information, la Commune de La Caillère Saint Hilaire fait partie du bassin versant du Lay et de ce fait du SAGE du Lay.

Le SDAGE Loire-Bretagne est donc un outil d'application des lois de préservations des espaces aquatiques et de nos ressources en eau potable. Ce document est revu tous les 5 ans. L'agence de l'eau a également en charge le Plan de gestion des risques d'inondation 2016-2021. L'avis du Conseil Municipal est donc demandé sur ces projets. Des documents explicatifs vous seront transmis ainsi qu'un questionnaire.

Cette question sera inscrite à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

### **2015-03-04 – CENTRALE BIOGAZ DE CHANTONNAY PIERRE BRUNE : AVIS DU CONSEIL.**

Un projet de centrale Biogaz situé à Chantonay Pierre Brune a été soumis à enquête publique du 14 Janvier au 16 Février 2015. Le conseil Municipal est sollicité pour donner son avis sur cette demande (le dossier était à votre disposition en mairie depuis le 13 Janvier 2015).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Prend acte et émet un avis favorable.**
- **Autorise Mme le Maire à signer tous documents.**

### **2015-03-05– PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE**

L'article 23 de la Loi du 22 juillet 1983, modifiée par les articles 37 et 11 de 1986, prévoit une répartition des frais de fonctionnement des écoles publiques accueillant les enfants d'autres communes.

Compte tenu du nombre d'élèves pendant l'année scolaire 2013/2014 (123 élèves), le prix de revient de fonctionnement par élève en 2014 s'est élevé à 725.41 € suivant le décompte ci-après :

(Pour mémoire : En 2009 :696.92, en 2010 : 732.68, en 2011 :811.42€, en 2012 : 754.30€, en 2013 : 856.07€).

ART.	LIBELLE	2014
60611	EAU	564.50 €
60612	ELECTRICITE	2 795.72 €
60621	FUEL	7 471.80 €
60631/60632	PRODUITS D'ENTRETIEN+PETIT EQUIPEMENT	2 010.11 €

6067/6068	FOURNITURES SCOLAIRES et administratives	7 993.90 €
611	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES (photocopieur et extincteurs)	1 320.90 €
61522	ENTRETIEN BATIMENTS	1 493.23 €
616	ASSURANCE	1 000.00 €
6188	CINEMA	391.50 €
6262	FRAIS DE TELEPHONE	1 087.87 €
64	PERSONNEL	61 656.55 €
657	SUBVENTION POUR FOURNITURES SCOLAIRES	510.00 €
6714	PRIX	928.79 €
	TOTAL	89 224.87 €

Nombre d'élèves à la rentrée 2013/2014.....123.

<b>COUT PAR ELEVE .....725.41€</b>
------------------------------------

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Prend acte du montant de 725.41 € par élèves et demande une participation de 100% de cette somme par élèves aux communes extérieures.**
- **Autorise Mme le Maire à signer tous documents.**

#### **2015-03-06 - DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE COMMUNALE AU LIEU DIT LE TUDET.**

Une demande d'achat d'une partie de la voirie communale au lieu-dit Le Tudet nous est arrivée en Mairie. Madame le Maire laisse la parole à Mr Philippe de BEAUSSE. Celui-ci explique que cette demande émane de Mr Didier PINEAU VALENCIENNE qui souhaite acquérir une partie du chemin du Tudet. Il est déjà propriétaire de plusieurs habitations desservies par ce chemin, la cession de la portion demandée ne pose donc aucun problème. La partie demandée a déjà fait l'objet d'une division cadastrale par un géomètre. Seule une petite parcelle contenant un four à pain n'est pas sa propriété mais l'héritier de cette parcelle reste introuvable. Une solution juridique est possible selon le notaire de Mr PINEAU VALENCIENNE. La superficie que souhaite acquérir Mr Didier PINEAU VALENCIENNE est de 1a 1 ca. Madame le Maire propose d'accepter cette vente au prix de 5€ le m<sup>2</sup>.

**Après en avoir délibéré 13 Voix pour et une voix contre, le Conseil Municipal :**

- **Accepte de vendre 1are et 1 ca du chemin communal N°C11 pour un prix de 5€ le m<sup>2</sup>. Les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.**
- **Autorise Mme le Maire à signer tous documents.**

#### **2015-02-07 - QUESTIONS DIVERSES.**

Madame le Maire rappelle que les élections départementales auront lieu le 22 et 29 Mars prochain. Elle transmet les tableaux de permanence aux élus.

Le lotissement de la Cerisaie située derrière la résidence du Paliat a toujours 4 terrains de disponibles. Dans ce cadre, Madame le Maire explique qu'elle a rencontré une personne de Vendée habitat. Elle informe le Conseil Municipal que l'organisme social souhaite construire 4 logements locatifs sur trois parcelles mitoyennes situées en fond de lotissement.

Mr CHUPEAU demande s'il y a des demandes sur les parcelles du lotissement des vergers. Madame le Maire répond que deux parcelles ont été mises en option pour un projet, mais aucun particulier n'a fait de demande pour une maison individuelle.

Madame le Maire laisse la parole à Mme Patricia SALLÉ, concernant une prestation de service auprès de l'entreprise West Service. Des points devant être revus, Mme SALLÉ reparlera de ce point ultérieurement.

Madame le Maire présente un projet d'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la RD 8, après la grand' rue et jusqu'au village du bois. Cette proposition d'aménagement fait suite à la demande de Mme Séverine RAGOT, qui avait informé le Conseil Municipal de la dangerosité de cette partie de la commune et notamment pour les enfants utilisant le bus dont l'arrêt se situe à la Pinsonnière. Le coût estimatif de ce projet s'élève à 26 000 € TTC, mais ce coût devrait être minoré par la prise en charge de travaux en interne. Le Conseil Municipal prend acte de cette proposition d'aménagement.

Mme le Maire explique que dans le cadre de la sécurité routière, l'achat de radar mobile pédagogique est à l'étude.

Mme le Maire laisse la parole à Mr de BEAUSSE, concernant le plan communal de sauvegarde. Celui-ci explique qu'une réunion sera organisée au sein de l'intercommunalité par la Maison des communes le 19 Mars 2015. Mr de BEAUSSE propose à la commission d'y assister. Des convocations seront envoyées.

Mr Robert TURCAUD, informe qu'un cheval et sa cavalière se promènent sur le terrain de sport de Saint Hilaire. Il demande qu'un courrier soit transmis.

Mr Christian PEAUD, explique que la commission information se réunira Jeudi prochain.

Mr Christian PEAUD, informe le Conseil Municipal qu'une révision du PLU pour erreur matérielle doit être réalisée. Il s'agit de rectifier sur les plans validés, soit un oubli de zonage, soit un oubli de bâtiment déjà existant. Après contact avec la DDTM, cette procédure n'est plus possible. Mr Christian PEAUD explique au Conseil Municipal qu'il doit contacter la DDTM de Fontenay le Comte et informera des suites de cette affaire.

Monsieur Christian PEAUD informe la commission subvention qu'une réunion sera bientôt programmée pour étudier les demandes des associations pour 2015.

Mr Yves PICANT informe le Conseil Municipal que les lagunes ont été visitées dans le cadre de l'assistance du Conseil Général. Le rapport qualifie les rejets des exécutoires de la Caillère et Saint Hilaire comme bons. Seuls quelques travaux sont encore à réaliser à la lagune en roseau de Saint Hilaire.

Monsieur PICANT présente au Conseil Municipal plusieurs devis :

Un devis pour le remplacement du radiateur de 498.56€ TTC de l'entreprise ESCIE.

Un devis pour le remplacement du sani-broyeur à la Mairie de Saint Hilaire et le déplacement du lave-main pour 1 190.24€ TTC de l'entreprise ESCIE.

Un devis pour du petit outillage portatif (une perceuse, baladeuse et sangle) pour 670.66 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'ensemble des devis ci-dessus.

Mr PICANT présente une proposition de devis pour la mise en place d'une alarme sécurité incendie de 852.00€ TTC à la Bibliothèque. Un second devis est un cours, il présentera l'ensemble des éléments lors du prochain Conseil.

Mr PICANT demande aux Conseillers municipaux s'ils peuvent se rendre à la salle municipale le 16 Mars 2015 afin de procéder au nettoyage de la salle et le 23 Mars 2015 pour déménager les tables, les chaises et l'estrade avant les travaux.

Mr PICANT demande aux membres de la Commission voirie de prendre en charge l'implantation des fourreaux pour la mise en place des panneaux publicitaires pour les associations. Le Conseil Municipal charge Mrs TURCAUD et de BEAUSSE de ce dossier.

Mr Henri CHUPEAU demande à Mme le Maire si une commémoration pour le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la libération des camps de concentration en souvenir des déportés aura lieu à la stèle comme tous les 5 ans. Mme le Maire lui propose de s'en occuper avec Mr PEAUD comme la dernière fois.

Mme Patricia SALLÉ informe le Conseil Municipal de son projet d'embellissement de l'école par des peintures. Elle explique qu'un parent d'élève s'est porté volontaire. Plusieurs conseillers se portent volontaire pour cette opération et Mme RAGOT informe qu'un de ses enfants pourrait également participer. Mme SALLÉ en prend acte.

Mme Patricia SALLÉ explique qu'elle a également pris contact avec ERDF pour s'inscrire au programme destiné à repeindre les transformateurs électriques. Plusieurs artistes sont déjà sous contrat avec ERDF et une convention tripartite sera signée entre ERDF, le SyDEV et la commune. Le montant maximum de cette intervention sera de 1000 € divisés par trois.

Mr Henri CHUPEAU demande s'il est prévu de repeindre l'abri bus et si un banc y sera installé. Mr PICANT explique que l'abri bus est crépi et qu'il n'est pas prévu de le repeindre. Un banc sera bien installé, dès que possible.

Mme Marie Thérèse RAUD informe que rue de la poste, une plaque en ferraille située sur le trottoir et permettant l'accès à une cave de maison est dangereuse. Mme le Maire en prend note et transmettra un courrier aux propriétaires de la dite maison.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire,  
Danielle TRIGATTI.